

Moudon, le 5 mai 2017

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 2 mai 2017
Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 06/17

Règlement communal sur la protection des arbres

- vu le préavis de la Municipalité No 06/17,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'adopter le Règlement communal sur la protection des arbres de la commune de Moudon, tel que sous-amendé à l'article 2 et tel qu'amendé à l'article 3, lequel entrera en vigueur dès son approbation par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement,**
2. **de lever l'opposition collective déposée lors de la procédure d'enquête publique, leur requête ayant été intégrée au Règlement modifié,**
3. **d'abroger le plan de classement des arbres de la commune de Moudon du 28 novembre 1975.**

Le préavis est accepté par 45 voix et 4 abstentions, avec les modifications apportées aux conclusions 1 et 2.

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :  **La Secrétaire :** 

Ufuk Ikitepe  **Nicole Wylers**



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch